

Rapport d'activité 2015



Contenu

1	Fonctionnement	1
1.1	Organisation, animation du Club Biogaz.....	1
1.1.1	Gouvernance du Club : comité directeur (CODIR).....	1
1.1.2	Révision de la Charte du Club Biogaz et nouveau Collège	2
1.2	Réunion plénière.....	2
1.3	Évolution du nombre d'adhérents	2
1.4	Permanents	2
1.5	Organisation de l'équipe	3
2	Diffusion d'informations	4
2.1	Annuaire du biogaz 2015.....	4
2.2	Lettres info	4
2.3	Veilles réglementaires.....	5
2.4	Service juridique : questions/réponses & fiches pratiques.....	5
2.5	Veille appels d'offres/marchés publics	5
2.6	Digestat	5
2.6.1	Groupe de Travail digestat.....	5
2.6.2	Lettre info digestat	6
2.7	Observatoire du biogaz.....	6
3	Participation aux travaux de la filière.....	7
3.1	Consultations des pouvoirs publics.....	7
3.2	Étude « État des lieux de la filière biogaz ».....	8
3.3	Représentation dans les groupes de travaux ministériels	8
3.3.1	GT « Mécanismes de soutien » multifilières.....	8
3.3.2	Comité national biogaz	8
3.4	Préparation du décret d'encadrement de l'utilisation des cultures	14
3.5	BN FERTI : normalisation du digestat.....	14
3.6	Comités de pilotage d'études	15
3.7	Collaboration autres groupes de travail/organisation.....	15
4	Travaux internes au Club Biogaz	15
4.1	GT biométhane non injecté	15
4.2	GT exploitation maintenance devenu « Qualité ».....	15
4.3	GT bioGNV	16
4.4	BIOSURF	16
5	Organisation de manifestations	17
5.1	Journées Recherche Industrie 2015 – Rennes.....	17

5.2	EXPOBIOGAZ 2015.....	18
5.3	WORLD EFFICIENCY 2015	18
5.4	Vers une démarche qualité de la filière biogaz.....	18
5.5	Visites de sites	19
5.5.1	Méthalandes	19
5.5.2	Arvéa.....	19
6	Représentation de la filière	20
6.1	Relations institutionnelles.....	20
6.2	Interventions lors d'évènements.....	20
6.3	Relations média	21
6.4	Représentation au niveau européen via EBA	21

1 Fonctionnement

1.1 Organisation, animation du Club Biogaz

1.1.1 Gouvernance du Club : comité directeur (CODIR)

Les adhérents, répartis en 11 collèges, sont représentés par leurs élus au Comité de direction (CODIR) du Club. Les membres du CODIR se réunissent régulièrement pour aborder les différents travaux du Club et les orientations stratégiques à prendre.

Le renouvellement partiel du CODIR par vote a eu lieu au mois de mai. Les membres suivants sont élus pour représenter les collèges 3, 4 et 9 (définition page suivante).

Tableau 1 : Résultat des élections CODIR 2015

Collège	Représentant	Personne Morale
3	Patrice LEJEUNE (T1)	XERGI
	François MORIER (S1)	PROSERPOL
3	Paul MOUZAY (T2)	AGRIKOMP
	Timothée BELLET (S2)	PLANET
4	Pierre de MONTLIVAUT (T1)	VERDESIS
	Didier LARTIGUE (S1)	CLARKE
4	Michel SPILLEMAECKER (T2)	SUEZ ENVIRONNEMENT
	Antoine TRICAUD (S2)	TERRALYS
9	Olivier DAUGER (T1)	FNSEA
	Mauritz QUAACK (S1)	AAMF

Le CODIR nouvellement élu a réélu MM. **Antoine JACOB**, directeur du développement EnR d'IDEX, et **Christian COUTURIER**, directeur du pôle Énergie de SOLAGRO, aux postes respectifs de président et vice-président.

Antoine JACOB	Christian COUTURIER
	

Suite aux évolutions professionnelles de deux membres du CODIR, celui-ci a approuvé leurs remplacements en cours d'année :

- Remplacement d'Emmanuel GOY par Lucie LESSARD (AMORCE)
- Remplacement d'Antony MAZZENGA par Bertrand de SINGLY (GrDF)

Le CODIR a remercié les partants pour leurs participations très actives aux travaux du Club et de ses groupes de travail dédiés.

1.1.2 Révision de la Charte du Club Biogaz et nouveau Collège

Le Club Biogaz a engagé une révision/mise à jour de sa charte de fonctionnement en vue d'adoption lors de la réunion plénière de juin 2016. Cette révision a été approuvée préalablement en Conseil d'Administration de l'ATEE.

Les modifications envisagées portent principalement sur deux points :

- La création d'un 12^{ème} collège « Gestionnaires de réseau » dont le principe a été validé à l'occasion du CODIR du 20 octobre 2015. À titre préparatoire, le CODIR a demandé à GrDF de rassembler les gestionnaires de réseau gaz et/ou électricité qui souhaiteraient s'inscrire dans le futur collège et de les représenter auprès du CODIR pendant la période à venir, avant la réunion plénière de 2016.
- La mise à jour des processus de décision internes au CODIR ;

1.2 Réunion plénière

La réunion plénière 2015 a eu lieu le mardi 16 juin en fin d'après-midi sur le salon EXPOBIOGAZ. Cet évènement annuel est l'occasion de présenter les nouveaux membres élus au CODIR, les actions de l'année passée, et celles prévues pour l'année à venir. La présentation faite lors de la plénière du Club Biogaz est disponible [sur le site du Club](#).

Un cocktail apéritif a clos la réunion en toute convivialité, l'occasion de mieux se connaître entre membres.

1.3 Évolution du nombre d'adhérents

Le nombre d'adhérents est stable en 2015 (239 adhérents) ; l'année a été marquée par une révision des regroupements par collège en prévision de la création du collège 12.

Tableau 2 : Adhérents par collèges 2015

Collèges	Adhérents
Collège 1 - Études / Conception / Conseil	45
Collège 2 - Développement	33
Collège 3 - Réalisation / Construction	35
Collège 4 - Valorisation	41
Collège 5 - Exploitation	19
Collège 6 - Industries / Intrants	1
Collège 7 - Énergie	11
Collège 8 - Collectivités territoriales	14
Collège 9 - Agriculture / Retour au sol	13
Collège 10 - Recherche / Formations	11
Collège 11 - Associations / Autres	16

1.4 Permanents

Caroline MARCHAI Déléguée générale du Club Biogaz de juillet 2009 à mai 2015 a quitté l'ATEE fin mai 2015. Caroline MARCHAI développe actuellement sa propre entreprise en créant le BIOCOOP du Pays d'Alençon à Condé-sur-Sarthe (ouverture en février 2016).

Claire INGREMEAU, Chargée de mission au Club Biogaz depuis janvier 2013 suit les sujets agricoles et digestats, ainsi que la mise à jour de l'observatoire du biogaz. Elle anime différents GTs

internes/externes (notamment GT qualité), organise des manifestations et produit des documents selon les thématiques correspondant aux compétences/intérêts de chacun au sein de l'équipe.

Fannie LAVOUÉ, juriste au Club Biogaz depuis avril 2013, a quitté son poste début avril 2015 et a rejoint l'association AMORCE à Lyon.

Marie VERNEY, juriste, a rejoint le Club en février 2015 pour travailler sur les questions juridiques et réglementaires.

Oumaïma El KORRI, stagiaire ingénieur, a participé aux travaux du Club de février à août 2015, elle a notamment travaillé pour le GT exploitation maintenance. Sa mission s'est étendue à l'analyse de données économiques pour les travaux sur les futurs tarifs. À l'issue de ses études, elle a rejoint le groupe ENERIA.

Marc SCHLIENGER a rejoint l'ATEE à partir du 1^{er} septembre 2015 pour assumer les fonctions de Délégué général du Club Biogaz.

Caroline MARCHAIS 	Fannie LAVOUÉ 	Oumaïma El KORRI 
Claire INGREMEAU 	Marie VERNEY 	Marc SCHLIENGER 

1.5 Organisation de l'équipe

L'ensemble des actions du Club a été listé dans un document. Prévision d'organisation (adaptable selon les situations/volontés) :

Juriste (Marie VERNEY) : questions/réponses adhérents, veille réglementaire, veille appel à projets/marchés publics, groupes de travail externes en rapport avec le juridique, GT interne/externe et organisation manifestations selon thématiques correspondant aux compétences/intérêts (bioGNV)

Ingénieure (Claire INGREMEAU) : GT digestat, GT internes/externes et organisation de manifestations selon thématiques correspondant aux compétences/intérêts. Elle participe à la feuille de route stratégique « Méthanisation » de l'ADEME, anime le Comité scientifique des JRI de Limoges en février 2016 et la préparation des interventions techniques lors d'EXPOBIOGAZ en juin 2016

2.3 Veilles réglementaires

Les veilles juridiques (Marie VERNEY) sont bimestrielles. Elles présentent les principales actualités juridiques concernant le biogaz par rubriques :

- Politique énergétique et soutien aux énergies renouvelables
- Tarifs et fiscalité
- ICPE
- Cogénération
- Injection
- BioGNV
- Procédures
- Intrants
- Digestat

Six veilles juridiques ont été envoyées entre janvier 2015 et janvier 2016 ([lien](#)).

2.4 Service juridique : questions/réponses & fiches pratiques

Le Service juridique (Marie VERNEY) du Club Biogaz répond aux questions juridiques/réglementaires des adhérents. Celles-ci peuvent concerner l'interprétation ou l'applicabilité d'une réglementation, la parution d'un texte, etc.

Les fiches pratiques visent à expliciter un texte de loi, une réglementation ou un ensemble de réglementations, en raison de leur nouveauté ou de leur complexité.

Plusieurs fiches pratiques ont été élaborées en 2015 :

- Trois fiches sur la fiscalité applicable à la méthanisation :
 - Fiscalité applicable aux intrants
 - Fiscalité applicable aux produits de la méthanisation
 - Fiscalité locale
- Une fiche (format FAQ) sur les nouveaux tarifs et les mécanismes de soutien à l'électricité produite à partir de biogaz, à compter de 2016.

Les documents d'aide sur les tarifs applicables à l'électricité produite à partir de biogaz et au biométhane (FAQ) ainsi que les simulateurs tarifaires sont mis à jour ([lien](#)).

2.5 Veille appels d'offres/marchés publics

La veille (Marie VERNEY) envoyée aux adhérents sur les appels d'offres et les marchés publics est hebdomadaire. Elle présente et décrit les appels d'offres et marchés publics susceptibles de concerner le biogaz.

2.6 Digestat

2.6.1 Groupe de Travail digestat

Le GT digestat est un groupe de membres du Club Biogaz informé par mail de l'actualité concernant les digestats, ou consulté dans le cadre de travaux.

- **Décembre 2015** : diffusion du document produit par le LDAR dans le cadre du programme "BIOREFINE" concernant le dénombrement des entérocoques intestinaux dans les matières fertilisantes et les supports de culture ou leurs matières premières
- **Novembre 2015** : collecte d'analyses de digestats pour nourrir les échanges entre l'Association Européenne du Biogaz (EBA) et la Commission Européenne au sujet du règlement européen en construction à l'époque
- **Octobre 2015** :
 - appel à contributeurs pour le dossier dans le cadre de la création d'une norme « sulfate d'ammonium obtenu par stripping »
 - État de l'art : critères utilisés pour analyser la stabilité du digestat en France pour EBA en anticipation de travaux à la Commission Européenne
- **Juillet 2015** : collecte d'analyses de sels d'ammonium pour la création d'une norme
- **Mars 2015** : information de l'abandon des travaux sur le règlement matières fertilisantes

2.6.2 Lettre info digestat

Deux lettres info digestat (Claire Ingremeau) ont été diffusées à l'ensemble des membres en 2015.

La première faisait le point sur les évolutions récentes ou en cours de la réglementation française et européenne concernant les digestats. Elle comprenait une analyse des avis émis à ce jour par l'Anses sur les dossiers d'homologation (ou autorisation de mise sur le marché).

La seconde lettre présentait différents programmes de recherche et développement passés, en cours et à venir sur les digestats, ainsi que les travaux en cours avec les ministères pour simplifier les procédures ([lien](#)).

2.7 Observatoire du biogaz

Le Club Biogaz a initié en 2013 la mise en place de l'observatoire du biogaz. Développé progressivement, ce projet recouvre plusieurs aspects, visant à recueillir, centraliser, traiter et diffuser les informations et statistiques relatives à la filière. La plupart des éléments produits sont mis en ligne dans la [partie dédiée du site du Club](#).

Notamment, le recensement des structures locales d'accompagnement des projets (soutiens techniques ou économiques), le recensement des formations, le recensement des programmes de recherche ainsi que la base documentaire sont régulièrement mis à jour grâce à la veille du Club Biogaz, et aux données transmises par les membres.

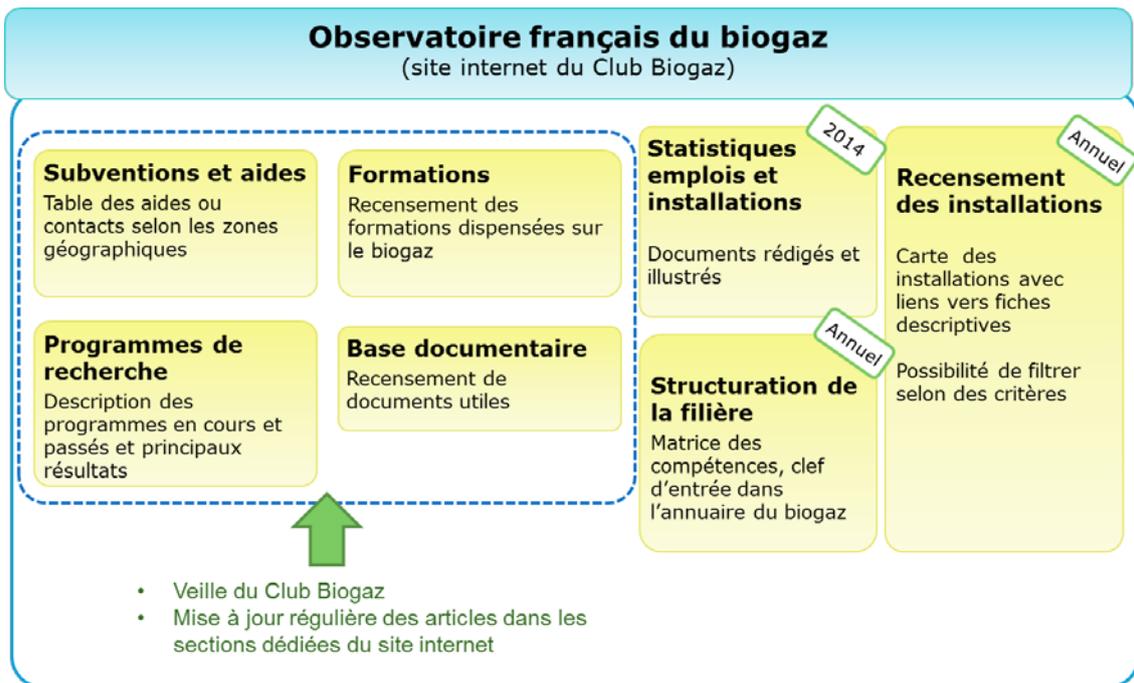


Figure 2 : Informations disponibles dans l'observatoire du biogaz

3 Participation aux travaux de la filière

3.1 Consultations des pouvoirs publics

Le Club Biogaz a été consulté sur les textes suivants :

- [Projet de décret portant dématérialisation de la déclaration ICPE](#) (consultation publique en ligne)
- [Projet de décret modifiant le régime de l'enregistrement](#) (consultation publique en ligne)
- Projet de décret portant diverses mesures de simplification et d'adaptation de la réglementation relative aux déchets (par courrier de la DGPR en date du 12 juin 2015)
- Ensemble des projets de textes relatifs aux tarifs et mécanismes de soutien pour l'électricité produite à partir de biogaz : arrêté du 30 octobre 2015 ; arrêtés tarifaires pour les futures STEP, installations de méthanisation agricole et territoriale, ISDND ; décret sur le complément de rémunération ; projet de conditions générales de l'appel d'offres CRE 5 et projet de cahier des charges de l'appel d'offres CRE 5
- Projet de PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie)
- Projet de décret relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets (par courrier de la DGPR en date du 30 décembre 2015)

Le Club Biogaz a rédigé une contribution pour chacun de ces textes (élaboration de la contribution en cours pour le dernier projet de décret).

3.2 Étude « État des lieux de la filière biogaz »

En janvier 2015, l'ATEE a fédéré les acteurs de la filière biogaz autour d'une étude externe afin d'établir un état des lieux partagé de la filière, qui permette d'engager des actions communes de soutien.

Le comité de pilotage était composé de : l'AAMF, l'APCA, l'ATEE/Club Biogaz, le Conseil de l'agriculture française, Coop de France, Crédit Agricole, Engie, GrDF, GRTgaz, le SER. L'ADEME, la CRE et les ministères concernés (agriculture, écologie, budget) ont également participé à l'étude.

Le comité de pilotage a sélectionné E-Cube Strategy Consultants pour mener l'étude suite à la consultation de différents cabinets.

Suite au rendu de l'étude (116 pages), une synthèse d'une quinzaine de pages a été rédigée.

Une conférence de presse a été organisée afin de présenter les principaux résultats à la presse agricole et énergie. Les différents documents (étude, synthèse, présentation à la presse) sont disponibles sur le [site du Club Biogaz](#).

Figure 1 : Synthèse de l'étude



3.3 Représentation dans les groupes de travaux ministériels

3.3.1 GT « Mécanismes de soutien » multifilières

Ce groupe de travail a été constitué pour élaborer le décret sur le complément de rémunération et l'obligation d'achat applicable à partir de début 2016. Il réunissait l'ensemble des professionnels des filières EnR : biogaz et biomasse, hydraulique, photovoltaïque, éolien.

Le Club Biogaz a participé et contribué aux cinq réunions organisées par le MEDDE.

Un groupe de travail « mécanismes de soutien » s'est monté en parallèle au sein du Club Biogaz, pour alimenter le GT du MEDDE.

3.3.2 Comité national biogaz

Ce comité à l'initiative de la Ministre en charge de l'énergie, qui était la première proposition du livre blanc du Club Biogaz, s'est réuni pour la première fois le 24 mars 2015.

Il regroupe l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement de la filière biogaz (fédérations professionnelles, administrations, établissements publics, gestionnaires de réseaux, acteurs financiers) et avec les objectifs suivants :

1. Permettre aux acteurs de la filière de faire part de leurs retours d'expériences et de leurs attentes, notamment afin d'alimenter les évolutions possibles des actions de l'État
2. Permettre aux services de l'État de partager la stratégie et les actions mises en œuvre pour la filière

Des travaux importants ont été réalisés pour répondre à l'ensemble des thématiques identifiées dans nos livres blancs, avec la mise en place de groupes de travail sur 5 thématiques, parfois sous-divisés en sous-groupe de travail, ayant des échéances variables pour les rendus (Figure 4).

Les 5 axes principaux sont les suivants :

- Mécanismes de soutien
- Déroulement des procédures
- BioGNV
- Injection du biométhane
- Industrie

Le Club Biogaz s'est organisé de façon à participer à l'ensemble des travaux en impliquant selon les thématiques les permanents du Club, le CODIR, et les membres qui se sont proposés. Des groupes de travail « miroir » se **sont mis en place à différentes dates** afin d'échanger au sein du Club Biogaz et de constituer une position commune à porter au comité.

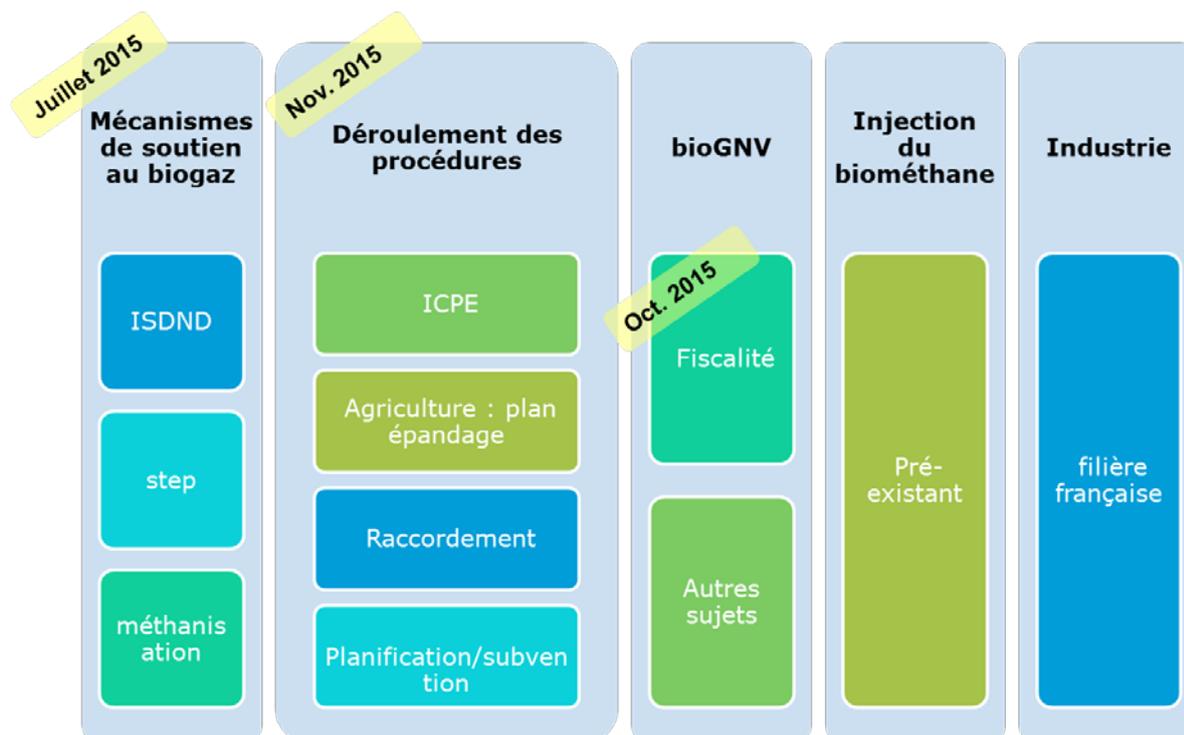


Figure 4: Groupes de travail du CNB, et sous-groupes par thématiques, et échéances associées

3.3.2.1 GT Mécanismes de soutien (CNB)

Suivi : Claire INGREMEAU, Marie VERNEY

Objectif du GT

Ce groupe de travail a pour objectif de produire de nouveaux arrêtés concernant les mécanismes de soutien à l'électricité produite à partir de biogaz. Cela fait suite à une prise de conscience des pouvoirs publics du besoin de revalorisation de l'arrêté actuel, et à la nécessaire mise en conformité avec les lignes directrices européennes avant la fin 2015.

Trois sous-groupes se sont créés autour :

- des ISDNDs (dit « ISDND »)
- des stations d'épuration (dit « STEP »)
- des autres sites de méthanisation (dit « méthanisation »)

Chaque sous-groupe s'est réuni 5 fois entre le 10 avril et le 8 juillet afin de produire 3 arrêtés. Le Club Biogaz a participé à l'ensemble des échanges, en se rapprochant de la FNADE et du SYNTEAU pour les groupes ISDND et STEP.

Pour le groupe méthanisation, un groupe de travail dédié au sein du Club Biogaz s'est monté, regroupant l'ensemble des adhérents souhaitant y prendre part. Toutes les puissances ainsi que tous les sites (en projet ou fonctionnement) sont concernés. Ses membres ont été sollicités pour faire remonter leurs remarques sur les différentes versions de l'arrêté (5 versions en tout) et faire remonter leurs propositions. Des réunions ont été organisées avant chaque réunion avec la DGEC (Ministère de l'Écologie) pour créer le consensus autour de la contribution du Club Biogaz envoyée au ministère. Les propositions tarifaires se sont basées sur l'étude rentabilité qu'avait menée le Club Biogaz en 2014 et dont étaient issues les propositions du Livre Blanc.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des versions des arrêtés, ainsi que les compte-rendus des réunions du groupe interne au Club, et les contributions du Club Biogaz au Ministère sur la page du site dédiée au GT mécanismes de soutien.

Ces travaux ont été l'occasion de nombreux échanges avec les ministères qui ont montré une grande écoute ; ils ont permis un rapprochement avec les différentes instances de représentation de la filière (SER, AAMF, APCA ...) afin de mutualiser nos messages et nos actions pour un lobbying efficace pour trouver dans les temps des solutions pour un développement pérenne de l'ensemble de la filière.

Résultat des travaux

Suite à ces réunions, les trois projets arrêtés (ISDND, STEP, méthanisation) devaient être soumis aux différents ministères, ainsi qu'au Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) et à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour consultation, avant transmission à la Commission Européenne pour notification.

Les évènements survenus fin juillet autour de la crise de l'élevage ont imposé un remaniement du schéma initialement prévu pour la méthanisation.

Un Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni en urgence le 31 juillet 2015, pour étudier notamment deux arrêtés (au lieu d'un) concernant le soutien à l'électricité produite à partir de biogaz :

- un arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 et l'arrêté du 10 juillet 2006 pour permettre aux sites de toutes puissances en fonctionnement de faire une demande d'avenant à leur contrat d'achat modifiant le tarif d'achat (disparition de la prime efficacité énergétique, tarifs de base et prime effluents d'élevage remaniés).
- un nouvel arrêté fixant les conditions d'achat pour l'électricité produite par les futurs sites de moins de 500 kWe : ce second arrêté se base sur l'arrêté ayant fait l'objet des groupes de travail.
- Un appel d'offres « tri-annuel » sera lancé pour les installations de méthanisation (hors STEP) & nouvelles capacités > 500 kWe (avec une puissance appelée de 10 MWe par an).

Une réunion d'urgence du GT interne du Club Biogaz pour réagir aux arrêtés transmis le 24 juillet a été organisée. Le Club Biogaz et le SER ont rencontré la DGEC et le cabinet de Mme ROYAL à ce sujet les 28 et 29 juillet. Ils ont produit ensemble des amendements qui ont été présentés par le SER au CSE le 31 juillet.

➔ **Parution** de l'arrêté revalorisant les tarifs pour les installations de méthanisation existantes (arrêté du 30 octobre 2015)

L'arrêté du 30 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 a été publié au Journal officiel du 1^{er} novembre 2015. Cet arrêté concerne les installations de méthanisation existantes et STEP (les ISDNDs sont exclues). Il prévoit des tarifs revalorisés pour les installations existantes ou à un stade de développement avancé qui signent un avenant à leur contrat BGM6 ou BG11. L'avenant porte sur la durée résiduelle du contrat en cours (15 ans au total).

Les projets d'avenants aux contrats BGM6 et BG11, ainsi qu'un projet de conditions générales modifié du BGM6 (pour intégrer la prime aux effluents d'élevage) ont été présentés par EDF Obligation d'Achat et soumis à consultation jusqu'au 3 décembre 2015. Le Club Biogaz a sollicité ses adhérents et répondu à cette consultation.

Pour plus de détails sur l'arrêté tarifaire du 30 octobre 2015 et les projets de textes pour 2016, vous pouvez consulter la page du [GT mécanismes de soutien du Club Biogaz](#). Le Club Biogaz a également rédigé [une fiche d'aide à la compréhension des nouveaux mécanismes et des évolutions tarifaires](#), disponible en ligne sur cette même page. Le Club Biogaz a modifié le simulateur en ligne.

3.3.2.2 GT Procédures (CNB)

Suivi : Marie VERNEY

Son objectif est de simplifier et faciliter les procédures administratives pour permettre une réduction des délais et une meilleure articulation des procédures. Huit réunions ont eu lieu depuis le mois de mai pour aborder les thématiques suivantes :

Sous-GT subventions : planification et sécurisation des intrants ; création d'un dossier unique de demande de subvention ; critères de financement (notamment sur la contractualisation des gisements et les subventions) ; accompagnement des projets.

Sous-GT raccordement :

Électricité : délais de raccordement et délais de la PTF ; mise en place d'une convention de raccordement directe de 3 mois pour les installations en BT (ERDF).

Gaz : délais de raccordement ; contraintes réglementaires plus lourdes en transport qu'en distribution ; organisation de l'administration en mode projet avec un interlocuteur unique.

Sous-GT ICPE : faire passer certaines matières de la 2781-2 à la 2781-1 ; fixer des délais à l'administration, notamment au niveau de la recevabilité des dossiers ; réfléchir à une harmonisation des prescriptions applicables aux installations soumises à enregistrement et autorisation sous la rubrique 2910 ; borner le délai de passage devant le CODERST ; réfléchir à l'applicabilité de la règle du silence vaut accord pour certaines procédures ; définir le caractère « substantiel » d'une modification ; guichet unique / harmonisation de l'interprétation des services de l'État ; autorisation unique.

Sous-GT digestat / sanitaire : agrément sanitaire, homologation des digestats et épandage.

La DGPR a élaboré un tableau regroupant les mesures proposées dans le cadre du GT. Elle a également rédigé une note de synthèse regroupant les cinq propositions « phares » du GT.

Certaines mesures sont en application fin 2015 (**expérimentation généralisée depuis le 1^{er} novembre 2015 du dossier unique d'autorisation**) ; d'autres sont en chantier : passage de certaines matières de la rubrique 2781-2 à la rubrique 2781-1 (une proposition officielle est à l'étude pour les huiles & graisses usagées).

Le GT se réunira à nouveau pour assurer le suivi de ces mesures.

3.3.2.3 GT bioGNV (CNB)

Suivi : Claire INGREMEAU puis Marie VERNEY

Objectif : Proposer des mesures qui permettraient de favoriser l'utilisation du biogaz dans les transports. La DGEC a proposé d'articuler les travaux autour de 5 axes :

1. La fiscalité du bioGNV
2. Le soutien à l'usage du bioGNV : développer des infrastructures de recharge et des véhicules spécifiques.
3. Les évolutions réglementaires pour favoriser le bioGNV : par exemple, faire évoluer les seuils définissant les « véhicules propres », adapter la réglementation existante (ICPE, pression des réservoirs des véhicules, etc.)
4. Le soutien au biométhane non injecté et son utilisation dans les transports : définir des mécanismes de soutien adaptés.
5. La structuration d'une filière industrielle du bioGNV.

Le sous-groupe sur la fiscalité a étudié plusieurs mesures dans des échéances courtes afin d'apporter des propositions avant le projet de Loi de finances 2016. Les mesures proposées sont les suivantes :

- Développer le bioGNV avec le mécanisme de TGAP
- Soutien à l'investissement dans les poids lourds GNV
- **Amortissement fiscal supplémentaire exceptionnel des poids lourds GNV/bioGNV**
- **Maintien écart TICPE GNV et TICPE gasoil**
- Stabilisation du taux de TICPE sur le bioGNV, au-delà de 2016, année pour laquelle le taux de TICPE est déjà fixé
- Amortissement accéléré des stations GNV

La DGEC a analysé ces différentes propositions qui ont servi de base pour les propositions d'amendements à la Loi de finances 2016 (**en gras** : propositions reprises dans la Loi de finances).

Le Club Biogaz a relancé son groupe de travail bioGNV afin de répondre aux demandes de la DGEC sur les points 2 et 3. Ses travaux sur le biométhane non injecté (GT biométhane non injecté) doivent également être présentés.

3.3.2.4 GT injection (CNB)

Suivi : Claire INGREMEAU puis Marc SCHLIENGER

Ce GT préexistait au CNB, il est animé par l'ADEME et GrDF depuis 2010. Il rassemble des représentants des acteurs de la filière biométhane (dont le Club) et vise à construire les conditions de réussite de la filière d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel. Toutes les 6 semaines environ, les différents sujets autour du biométhane y sont débattus : évolutions réglementaires, travaux et études menés hors GT, travaux des sous-GT, retours d'expériences.

Le Club Biogaz est intervenu dans le GT pour l'exposé des mécanismes de soutien au biométhane. Il a organisé fin 2015 un GT miroir du GT Injection afin de tenir informés les membres du Club Biogaz des travaux du GT Injection et préparer la révision des mécanismes de soutien au biométhane injecté.

3.3.2.5 GT industrie (CNB)

Suivi : Claire INGREMEAU puis Marc SCHLIENGER

Ce groupe de travail, piloté par la Direction Générale des Entreprises (DGE), a pour objectif de structurer une offre française compétitive et performante pour l'ensemble de la filière biogaz de l'amont à l'aval. Ce groupe s'est réuni une fois fin mai 2015, au cours de laquelle le Club a présenté [l'étude emploi de juin 2014](#).

Sa première action a été l'établissement d'un état des lieux de l'offre française disponible sur le marché et en développement. Pour cela, un fichier Excel de collecte de données sur les équipementiers, les ensembliers et les exploitants a été diffusé. Au sein du Club, il a été transmis aux collègues concernés. Les retours ont été centralisés et transmis à la DGE.

Ces retours, tout comme l'étude emploi, sont des arguments forts pour soutenir la filière, et notamment la revalorisation des tarifs cogénération.

3.3.2.6 Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Suivi : Claire INGREMEAU puis Marc SCHLIENGER

Instaurée dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ([lien](#)) décline les objectifs énergétiques de la France pour l'ensemble des énergies, à horizon 2018 et 2023.

Ces objectifs ont un impact direct sur les filières, puisqu'ils sont utilisés pour évaluer le montant des enveloppes de soutien aux filières (contribution électricité et biométhane pour le biogaz) et le volume des appels d'offres.

Une concertation a été mise en œuvre par la Ministre de l'écologie pour associer l'ensemble des parties prenantes intéressées dans la fixation de ces objectifs lors d'une vingtaine d'ateliers thématiques.

La filière biogaz était concernée par un atelier sur les objectifs biogaz (déclinés en objectifs électriques, biométhane, carburants), mais aussi par des ateliers gaz, énergie et transport, réseaux de chaleur, etc.

Le Club Biogaz a produit une première contribution en début d'année, pour le 1^{er} Comité de suivi de la PPE, basée sur les scénarios de développement issus de l'étude rentabilité (interne). On y présente des objectifs pour le biogaz déclinés entre méthanisation rurale (agricole, territoriale, industrielle) et urbaine (déchets municipaux, gaz de décharge et boues de stations d'épuration) en 2018 et 2025, ainsi que les conséquences sur les coûts des mécanismes de soutien, les enjeux industriels & d'emplois, les impacts positifs sociaux et environnementaux.

	Unité	2018			2023		
		Rurale	Urbaine	Total	Rurale	Urbaine	Total
Electricité	MW	190	280	470	590	330	920
	GWh	1 420	1690	3 110	4 310	2020	6 330
Chaleur	GWh	1 180	1350	2 530	3 490	1610	5 100
Biométhane	GWh	1 290	470	1 760	5 270	800	6 070

Figure 5 : extrait de la contribution du Club Biogaz à la PPE - objectifs

Pour le 2nd comité de suivi de la PPE (19 novembre 2015), le Club Biogaz a rappelé les ambitions de la filière et remis une contribution (sous la forme d'un document de travail) rédigé avec la participation du CODIR et après plusieurs échanges avec l'AFGNV.

Pour les objectifs du biogaz en cogénération, le Club Biogaz a soulevé les différences entre les propositions de la profession et celles de la PPE. Ces différences viennent en particulier de l'absence dans les chiffres de la PPE (1^{er} projet) de la méthanisation issue d'énergies renouvelables de récupération (biogaz de décharges, biogaz issu des stations d'épuration) qui constituent une partie importante de la méthanisation existante et de son potentiel.

Le Club Biogaz a donc demandé que les ambitions du premier projet de PPE soient revalorisés pour le biogaz dans ses différentes déclinaisons (cogénération, biométhane injecté & non-injecté et bioGNV).

Le Club Biogaz a revendiqué, en particulier, une trajectoire en énergie du bioGNV et non pas en relatif par rapport au GNV, car la logique de développement du bioGNV n'est pas de se développer sur l'incorporation à une filière existante comme les biocarburants liquides, mais de connaître un développement en propre.

Le Club Biogaz a demandé que soit mentionné (a minima) le gaz renouvelable non-injecté dans les solutions, issues de la méthanisation, pour la PPE.

Pour la Méthanisation les objectifs du projet de la PPE pour l'injection de gaz renouvelable sont cohérents avec la feuille de route biométhane produite par le GT injection du CNB lors de l'atelier PPE biogaz. Le Club Biogaz a demandé que les tableaux du document reprennent les valeurs indiquées dans chacun des scénarios de la PPE pour l'injection.

3.4 Préparation du décret d'encadrement de l'utilisation des cultures

Suivi : Claire INGREMEAU

La LTECV a introduit, dans son article 112, un encadrement des cultures alimentaires pour les futures installations de méthanisation. L'article y indique qu'un décret doit fixer les conditions de cet encadrement. Le ministère de l'agriculture a réuni les parties prenantes de la filière fin décembre 2015 afin de travailler à la rédaction de ce décret (définition des termes, types de limite, niveau de limitation).

Afin de contribuer à ces travaux, le Club Biogaz a mis en place un groupe de travail interne auquel l'ensemble des adhérents a été invité à participer. Une première contribution doit être préparée pour février 2016.

3.5 BN FERTI : normalisation du digestat

Suivi : Claire INGREMEAU

Le Club Biogaz participe aux travaux concernant le digestat du BN FERTI, Bureau de Normalisation des Matières Fertilisantes, et notamment au **groupe de travail digestat** et au **groupe de travail engrais minéraux**.

Le **groupe de travail digestat** est actuellement en sommeil faute de contenu. Trois sous-groupes s'étaient constitués pour les digestats solides issus de la séparation de phase, les digestats solides issus d'un processus de séchage (avec/sans séparation de phase), les digestats chaulés. Le préalable à l'inscription dans une norme est de répondre aux critères engrais ($N+P+K > 7\%$ ou N ou P ou $K > 3\%$) ou amendements (Matière Organique > 20 ou 25% Matière Brute suivant la norme), ce qui bloque les travaux.

En 2015, le **groupe de travail « engrais minéraux »** s'est penché sur les sels d'ammonium produits par « recyclage », et notamment par lavage d'air ou stripping. Une **collecte d'analyses** de sels d'ammonium (obtenus par stripping ou lavage d'air, tous procédés concernés) a été lancée par le GT engrais minéraux du BN FERTI pendant l'été 2015. **L'étape suivante** pour l'inscription à une norme est la **rédaction d'un dossier technique**. Les membres du Club intéressés par le sujet ont été invités à se rapprocher du Club pour contribuer à ce dossier.

3.6 Comités de pilotage d'études

Le Club Biogaz est régulièrement sollicité pour participer aux comités de pilotages d'études dont :

- Prévention des risques chimiques et biologiques dans les unités de méthanisation, INRS, début des travaux en 2015
- Étude technique, économique et environnementale sur l'injection centralisée de biométhane dans le réseau de gaz, S3D pour l'ADEME, juillet 2015 à juillet 2016
- Feuille de Route Stratégique « Méthanisation », ADEME, novembre 2015 à mai 2016
- Enquête « besoins de la filière biogaz - méthanisation en matière d'offres technologiques et d'innovation », ADEME
- Analyse de la faisabilité d'un couplage de production de biogaz et de Spiruline, ADEME
- Guide visant à « choisir et optimiser la valorisation de la chaleur en méthanisation », ADEME
- État des connaissances des impacts sur la qualité de l'air et des émissions de gaz à effet de serre des installations de valorisation ou de production de méthane, ADEME

3.7 Collaboration autres groupes de travail/organisation

Le Club Biogaz a participé aux réunions de la commission méthanisation du Pôle IAR de Laon, au Comité Directeur et à l'Assemblée générale de Biogaz Vallée à Troyes. Le Club Biogaz a participé aux GT ministériels S3REnR pilotés par ErDF et les ministères.

4 Travaux internes au Club Biogaz

4.1 GT biométhane non injecté

Suivi : Claire INGREMEAU

Objectif : Proposer un mécanisme de soutien au biométhane non injecté (comprimé ou liquide, pour des utilisations carburants ou sur sites hors réseaux). Après avoir démontré les potentiels techniques de production (sites éloignés des réseaux de gaz et de consommations de chaleur), et de consommation (potentiels carburant et industriels hors réseaux), le groupe s'est scindé en deux pour approfondir les thématiques suivantes :

- Modifications nécessaires de la réglementation
- Besoins techniques et économie des projets : évaluation des coûts et du niveau de soutien nécessaire

Le groupe s'est réuni 4 fois en plénière au premier semestre, et de nombreuses fois en sous-groupes. L'ensemble des éléments a été transmis à la DGEC, afin que des travaux soient mis en place au sein du ministère pour permettre cette nouvelle valorisation. Le feu vert du ministère pour travailler dans le détail au cadre à mettre en place pour soutenir cette valorisation est attendu pour début 2016.

Lien utile : Présentation du GT sur EXPOBIOGAZ le [jeudi 18 juin au matin](#)

4.2 GT exploitation maintenance devenu « Qualité »

Suivi : Claire INGREMEAU (stagiaire Oumâima El KORRI)

Référent CODIR : Patrice LEJEUNE

Le nombre de sites en fonctionnement va croissant, et avec eux les retours d'expérience sur la conception, l'exploitation, la maintenance et l'optimisation de la méthanisation « à la française ». C'est pourquoi un groupe de travail a été créé en février 2015 pour organiser le partage de ces retours d'expérience dans une perspective d'amélioration continue de la filière.

Ces travaux ont été menés par Oumaïma El KORRI dans le cadre de son stage. Elle a notamment identifié dans la bibliographie et auprès des acteurs de la filière les points de vigilance dans l'exploitation et la maintenance des sites. Certains points ont été étudiés avec plus d'attention afin d'aboutir sur des fiches techniques : maintenance du moteur, différents postes de maintenance, assurance, valeurs limites d'émission, travailleur isolé, etc.

Le groupe de travail a été relancé en septembre autour d'une thématique plus large qui est la qualité depuis la conception jusqu'à l'exploitation des sites. L'objectif de ce groupe de travail est d'identifier et de hiérarchiser les difficultés rencontrées par les sites, et de proposer et diffuser des recommandations, dans le cadre d'une démarche qualité.

Pour cela, une première grille listant les étapes d'un projet a été produite. Elle permettra de faire échanger les acteurs par corps de métier, pour partager leurs retours d'expérience et leurs recommandations.

En 2015, les exploitants de sites territoriaux se sont rencontrés. Des réunions avec des constructeurs, des bureaux d'études, des exploitants agriculteurs vont suivre.

Un colloque sur le sujet de la qualité a été organisé par le Club le 15 décembre : « **Vers une démarche qualité de la filière biogaz** ». Il a permis de présenter la démarche de ce groupe de travail qui a reçu une adhésion forte de participants très nombreux. La démarche proposée pour le groupe de travail a notamment été présentée lors d'une table ronde ([voir présentation](#)).

4.3 GT bioGNV

Suivi : Marie VERNEY

L'objectif du GT bioGNV est de rassembler les acteurs du (bio)GNV / biométhane pour élaborer des propositions en faveur du développement de la filière bioGNV. À ce jour, les travaux engagés dans le cadre de ce GT sont :

- l'élaboration d'une fiche sur le bioGNV pour les transporteurs (co-pilotes : Club Biogaz ATEE et AFGNV, le cas échéant FNTR ; secrétariat / animation : Club Biogaz ATEE)
- l'élaboration d'un document de recommandations sur le développement du bioGNV (pilote : Club Biogaz ATEE)

D'autres travaux pourront être lancés au besoin.

4.4 BIOSURF

Suivi : Marc SCHLIENGER, Marie VERNEY

BIOSURF est un projet financé par l'UE dans le cadre du programme Horizon 2020 pour la recherche, le développement technologique et de démonstration.

L'objectif de BIOSURF (biométhane comme carburant durable et renouvelable) est d'augmenter la production et l'utilisation du biométhane (à partir de déchets d'origine animale, d'autres déchets et de la biomasse durable), pour l'injection dans le réseau et en tant que carburant pour les transports, en supprimant les obstacles techniques, ouvrant la voie à un marché européen de biométhane.

Le Club Biogaz participe au programme depuis 2015 et a rejoint les autres partenaires :

- Istituto di Studi per L'Integrazione dei Sistemi Scrl (ISIS)
- European Biogas Association (EBA)
- Arge Kompost Und Biogas Osterreich Verein (AKB)
- AGCS – Gas Clearing and Settlement Ag (AGCS)
- Cib-Consorzio Italiano Biogas E Gassificazione (CIB)
- Fachagentur Nachwachsende Rohstoffe E.V. (FNR)
- Magyar Biogaz Egyesulet (HBA)
- DBFZ Deutsches Biomasseforschungszentrum Gemeinnuetzige GmbH (DBFZ)
- ATEE Club Biogaz
- Renewable Energy Association Lbg (REA)
- Fachverband Biogas Ev (GBA)

Chaque contributeur participe à un ou plusieurs programmes (pour le Club Biogaz : WP 3, 4, 6 et 7) et participe aux différents livrables (Task), pour son pays, suivant leurs échéances. Marie VERNEY a participé à la réunion semestrielle du projet, à Londres.

Task	Object / deliverable
3.1	Comprehensive guidelines for establishing national biomethane registries
3.2	Technical-administrative proposal to EC for declaring natural gas network as a single, closed mass-balancing system with respect to biomethane cross-border transactions
3.3	Guidelines for creating the European Biomethane Guarantees of Origin
3.4	Technical-economic analysis for determining the feasibility threshold for tradable biomethane certificates
3.5	Market survey on determining the market accepted threshold for the value of tradable biomethane certificates
3.6	Proposal for the establishment of national and European biomethane certificate trading platforms
3.7	Report on the practical experiences with the application of the European biomethane standards
4.2	Report on current and future sustainable biomass supply for biomethane production
6.1	Identification and analysis of the focus areas
6.2	Inventory of rules and conditions for the natural gas/biomethane market in 3 regions (IT, AU, FR)
7.1	Project Evaluation Plan
7.2	Inventory and analysis of biomethane related EU and national political acts, regulations and support schemes
7.3	Report on impact analysis

Figure 6: Tasks BIOSURF du Club Biogaz

5 Organisation de manifestations

5.1 Journées Recherche Industrie 2015 – Rennes

L'édition 2015 des Journées Recherche et Industrie, co-organisée avec L'IRSTEA, s'est déroulée du 3 au 5 février à Rennes. Plus de 200 personnes ont participé à ces 3 journées d'échanges sur la recherche concernant l'ensemble des thématiques biogaz. Les nouveautés de

cette année, une session sur l'innovation sur le terrain (interventions d'agriculteurs et d'industriels) et une autre sur l'acceptabilité, ont rencontré un franc succès.



Rendez-vous à Limoges du 10 au 12 février ! Lien utile : [Site internet](#) de l'édition 2015 (programme, présentations ...)

5.2 EXPOBIOGAZ 2015

EXPOBIOGAZ, co-organisée par GL Event et le Club Biogaz, a repris place cette année porte de Versailles du 16 au 18 juin avec plus de 140 exposants et marques présents, et plus de 2 800 professionnels visiteurs.



Le Club Biogaz a notamment organisé les journées techniques nationales biogaz. Pour la première fois, des ateliers d'échanges (trois en parallèle) ont été organisés le premier jour sur la méthanisation rurale. Les journées ont continué sous un format plus « classique », par sessions de demi-journées : mécanismes de soutien au biogaz en Europe et financement participatif le 17 juin, retours sur l'injection et évolutions en cours pour le biométhane ainsi que valorisation carburant le 18 juin.

Nouveauté cette année sur le salon EXPOBIOGAZ : des ateliers permettant aux membres d'échanger sur les thématiques d'actualité de leurs collègues (corps de métiers).

Ces ateliers, organisés par les représentants des collèges au CODIR, ont réuni 30 participants le mardi 16 juin matin. Les collèges suivants étaient présents : 1 – étude/ conception/conseil, 2 – Développement, 3 – Réalisation/construction, 10 – Recherche /formation et 11 – Association/autres.

Les retours ont été présentés le soir même lors de la réunion plénière du Club Biogaz. Certains collègues ont prévu d'organiser de nouveaux échanges à intervalles réguliers. Liens utiles : Supports des conférences : [ici](#) Communiqué de presse : [ici](#)

5.3 WORLD EFFICIENCY 2015

Le Club Biogaz était présent pendant trois jours sur stand de l'ATEE pour ce nouveau salon, dérivé de POLLUTEC Paris. Claire INGREMEAU a animé un atelier « le bioGNV, exemple concret d'économie circulaire » le jeudi 15 décembre à 15h20. Marie VERNEY a participé au carré compétences. Présentations des ateliers et forums de l'ATEE : [ici](#)

5.4 Vers une démarche qualité de la filière biogaz

Le colloque « Vers une démarche qualité de la filière biogaz », organisé le 15 décembre 2015 à Paris a rencontré un grand succès, avec une centaine de participants.

L'objectif de cette journée était de présenter les points d'attention et les bonnes pratiques à chaque étape, issus du retour d'expérience des sites en fonctionnement. Il s'agissait également d'échanger entre acteurs sur les moyens d'inscrire la filière dans une démarche qualité commune, afin de répondre aux interrogations des différentes parties prenantes et de s'inscrire dans un développement pérenne.



Les présentations ont été l'occasion de rappeler les fondamentaux de la gestion d'un projet biogaz, illustrés par le retour d'expérience des porteurs de projet. Des échanges entre participants et intervenants représentatifs des différents métiers de la filière ont eu lieu entre les conférences sous forme de questions-réponses et de tables rondes. Le programme et les présentations sont [disponibles sur le site du Club Biogaz](#).



Photo 1 : Salle comble sur le sujet de la qualité

5.5 Visites de sites

5.5.1 Méthalandes

La visite technique de l'usine MÉTHALANDES d'Hagetmau a réuni les principaux acteurs de la filière locale autour de la visite du site et de présentations du Conseil Régional d'Aquitaine, de l'APESA, du pôle de Valorisation des déchets CANOPIA et du Club Biogaz. Les capacités (EPI, accessibilité en nombre de visiteurs) du site ont permis de recevoir un groupe de 40 personnes autour de Pierre DISPAN de FLORAN, Ingénieur Développement EnR d'ENERIA REN. Une fiche de présentation du site a été produite avec ENERIA à cette occasion, vous la trouverez sur le [site internet du Club](#).



Photo 2 : Méthalandes

5.5.2 Arvéa

Une visite de la station d'épuration du pays Rochois (ARENTHON) a été organisée par le Club le 1^{er} décembre 2015. Les 15 participants ont été reçus par Yann PIERRE, de la société PRODEVAL et les équipes de Suez Environnement. Les 3 heures ont permis de voir dans le détail les installations d'épuration des eaux usées de la Communauté de Commune du Pays Rochois, ainsi que l'épuration du biogaz en biométhane. Une présentation en salle du procédé d'épuration et du retour d'expérience du site a complété la visite. Ce format de visite est l'occasion de riches échanges entre les participants. Une fiche de présentation du site a été produite à cette occasion, vous la trouverez sur le [site internet du Club](#).



Photo 3 : ARVÉA

6 Représentation de la filière

6.1 Relations institutionnelles

Suite aux lettres envoyées par le Club à Madame la Ministre Ségolène ROYAL, Monsieur le Ministre Stéphane Le FOLL, Monsieur le Ministre Emmanuel MACRON en décembre 2014 afin d'alerter les ministres quant aux difficultés de la filière biogaz, une rencontre a eu lieu en janvier avec le cabinet de Madame ROYAL et de Monsieur Le FOLL. Elle a permis d'aborder la situation de la filière biogaz et les propositions du Club pour son soutien.

Dans le cadre des travaux sur les mécanismes de soutien, le Club a rencontré le conseiller énergie du cabinet de la Ministre Ségolène ROYAL (en juillet) puis la directrice de l'énergie, Virginie SCHWARZ au mois de septembre 2015.

Lors de la préparation de la Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV), le Club Biogaz a proposé plusieurs amendements suite à l'amendement concernant la limitation des intrants autorisés en méthanisation déposé en première lecture de l'Assemblée nationale. Des échanges ont eu lieu avec différents parlementaires afin d'expliquer les enjeux de cette limitation, la position de la filière, et de proposer des formulations.

Le Club Biogaz conserve un lien privilégié avec le groupe de travail « développement de la méthanisation » de l'Assemblée nationale. Des échanges ont notamment eu lieu lors du projet de Loi de finances rectificative. Par ailleurs, le Club Biogaz est régulièrement en contact avec les référents des différents ministères concernés par la filière.

6.2 Interventions lors d'évènements

Le Club Biogaz est régulièrement sollicité pour intervenir lors de journées d'information. Selon le niveau d'expertise des participants, il s'agit de présenter la filière et ses enjeux, ou d'aborder des points plus précis (comme les évolutions des mécanismes de soutien, l'acceptabilité du biogaz, etc.).

- 27 janvier 2015 : 16^{ème} Assises Nationales de l'énergie à Bordeaux Les rôles des collectivités et structures publiques dans le développement du biogaz (Claire INGREMEAU)
- 21 mai 2015 : L'alimentation des bus urbains par le biogaz issu de station d'épuration ou de biodéchets, journée d'étude « Transport public : opérez la transition énergétique dans votre parc de bus », Techni.Cités (Claire INGREMEAU)
- 16 septembre : Présentation du Comité National Biogaz aux EPL (Claire INGREMEAU)
- 17 septembre : Présentation des changements réglementaires en cours au groupe méthanisation d'Amorce (Marie VERNEY)

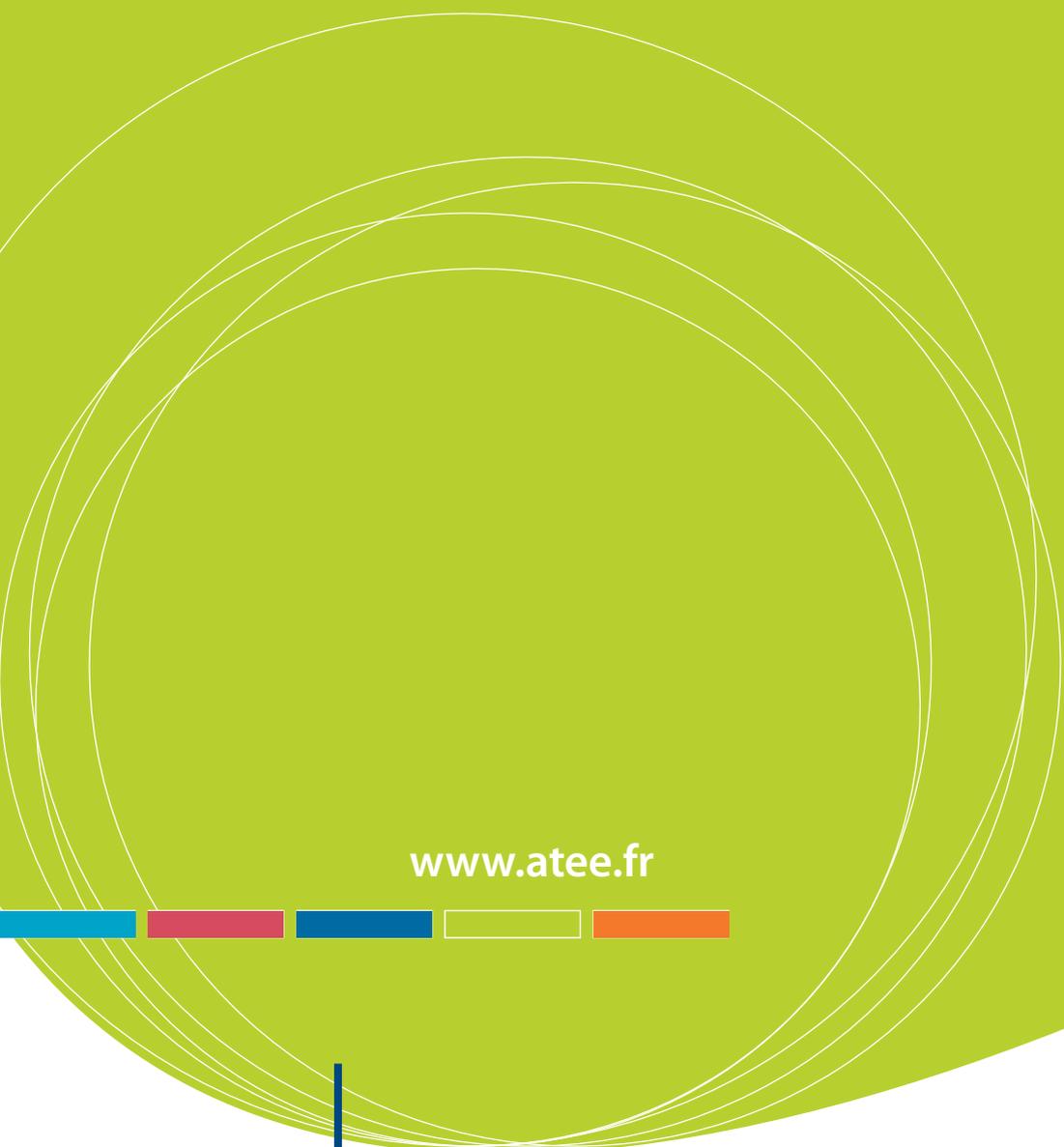
- 22 octobre : Réglementation et mécanismes de soutien, lors de la visite de Méthalandes (Marc SCHLIENGER)
- 29 octobre : État des lieux français et statut des digestats, réunion des méthaniseurs flamands (Claire INGREMEAU)
- 29 octobre : Mécanismes de soutien et évolutions réglementaires, colloque organisé par RAEE Le biogaz et le biométhane : un vrai atout pour les territoires, (Marie VERNEY)
- 5 novembre : Évolutions réglementaires, journée organisée par l’ATEE Picardie (Marie VERNEY)
- 12 novembre : Mécanismes de soutien et évolutions réglementaires, Colloque de L’École des Ingénieurs de la Ville de Paris sur la Co-digestion (Marie VERNEY)
- 24 novembre : Méthanisation : concerter et communiquer autour des projets, Journées d’étude, colloque organisé par RÉSONOTE Réception Sociale des Nouvelles Technologies de Production et Stockage d’Énergies de l’Université Côte d’Opale (Marc SCHLIENGER)

6.3 Relations média

- Environnement magazine
- Système solaire
- Magazine valeur énergie
- Observ’ER
- Le petit meunier
- Actu-environnement
- La Croix
- Radio Classique
- Energie +
- Les échos
- AFP
- Environnement & technique
- VICE News
- Autres

6.4 Représentation au niveau européen via EBA

Le Club Biogaz a participé au CODIR « board » de l’EBA et à la réunion du 3 septembre consacrée aux dernières avancées technologiques, à la présentation du marché britannique du biogaz et aux perspectives d’intégration européenne des marchés du biométhane. Les travaux de l’EBA sont axés actuellement sur la préparation de la nouvelle directive sur les énergies renouvelables avec une cible de 27 % d’ENR en 2030. L’EBA prépare avec les associations nationales actuellement (fin 2015-début 2016) une proposition de contribution du biogaz à l’objectif.



www.atee.fr



ATEE
47, avenue Laplace
94117 Arcueil Cedex
Tél. 01 46 56 91 43
Fax 01 49 85 06 27

